

Pour lutter contre les violences urbaines, la police veut créer des "SUPER-CRS"

Une réflexion autour d'une réorganisation au sein des CRS a été engagée en décembre afin de créer une nouvelle unité d'intervention rapide pour intervenir sur les violences urbaines partout sur le territoire.

Le 30 novembre dernier, le ministre de l'Intérieur dressait la liste des "péchés capitaux" dans la police. Afin de répondre à la demande de Gérald Darmanin de mettre en place une équipe spécifique de maintien de l'ordre et de lutte contre les violences urbaines, une réflexion a eu lieu en décembre au sein des CRS, les compagnies républicaines de sécurité spécialisées dans le maintien de l'ordre, afin de créer une unité d'élite propulsable partout sur le territoire en cas de troubles, a appris BFMTV, confirmant les informations d'Europe 1.

L'idée est de gonfler les effectifs de la compagnie de CRS 8 basée à Bièvres, dans le sud de la région parisienne, en Essonne, pour atteindre le nombre de 200 policiers. Répartis en deux groupes, prêts à partir en intervention quasi immédiatement, ils pourront alors être déployés en cas de troubles sur le territoire. Le but avancé par la direction centrale des CRS est avant tout d'avoir une force d'action, mieux équipée et mieux formée, pour agir rapidement en cas de violences urbaines.

«Force d'appui rapide»

Ce constat de créer une «force rapide d'appui», comme elle a été baptisée, vient notamment des violences qui se multiplient dans les quartiers, avec des policiers qui déplorent être la cible de guet-apens. Au mois de novembre dernier, les services de renseignement territorial avaient noté une hausse des violences urbaines dans

plusieurs départements. Cette réorganisation doit aussi répondre aux violences comme celles qui se sont produites à Dijon en juin dernier.

Mardi, la directrice de la direction centrale des CRS s'est déplacée à Bièvres pour évoquer les modalités de recrutement des effectifs pour cette nouvelle unité. Les quelque 150 policiers de la CRS 8 ont désormais quelques jours pour se porter volontaires afin de rejoindre la «force d'appui rapide» ou demander une nouvelle affectation. Une fois sélectionnés, les policiers devront passer une série de tests. Ils recevront également une nouvelle formation et de nouveaux équipements comme des tenues ignifugées, anti-acide et de nouveaux véhicules.

La crainte du démantèlement des CRS

Actuellement, les compagnies de CRS - au nombre de 72 dont 60 pour lesquelles la mission principale est le maintien de l'ordre - sont réparties sur l'ensemble du territoire dans sept directions zonales. L'idée de cette nouvelle unité d'intervention laisse perplexe parmi les troupes, notamment en raison d'un temps de projection de l'unité depuis Bièvres sur le terrain qui restera incompressible. «L'exercice a ses limites», reconnaît un policier contacté par BFMTV.com.

Du côté du syndicat UNITÉ SGP POLICE-FO, on dénonce «une fausse bonne idée».



«La disponibilité fait déjà partie de l'ADN des CRS, rappelle Alain Vastel, secrétaire national CRS du syndicat. Nous sommes capables de nous mobiliser rapidement, et nous n'avons jamais défailli sur ces missions.» Lui aussi déplore la problématique du temps de déploiement de l'unité basée en région parisienne si les violences se produisent à des centaines de kilomètres, qui ne permettra pas aux CRS d'intervenir rapidement.

Il regrette aussi que la création de cette force remette en cause le maintien du niveau de compétences en matière de maintien de l'ordre au sein de toutes les compagnies. Reste également la question financière. Actuellement, les CRS reçoivent une prime pour chaque journée de déplacement, qui à l'année peut s'élever à plusieurs milliers d'euros. L'intégration de cette «FAR» ferait perdre les primes, si l'unité n'est pas mobilisée quotidiennement.